

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 09/12/2019 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18 h 00

Convoqué le : 29/11/2020

Présidé par : Jacques NIVON, Maire

Secrétaire de séance : Marie BODY

PRESENTS :	Jacques NIVON	EXCUSEE :	Marine PANAZOL
	Marie BODY		
	Emile MALLET		
	Daniel GRANDIN		
	Fabrice ARNAUD		
	Ernst LOPES CARDOZO		
	Gérard NELH		
	Adrien DONZET		
	Jérôme PLANTEVIN		
	Louis MEGE PONZO		

Marine PANAZOL a donné procuration à Adrien DONZET

0 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/10/2019 :

Sans remarque particulière, le compte rendu de la réunion du 28/10/2019 est approuvé à l'unanimité.

1 RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR :

Conformément aux directives de l'INSEE, la Commune doit organiser sur son territoire le recensement de la population début 2020 entre le 15 Janvier et le 16 Février. Il a donc été nécessaire de rechercher un agent recenseur suivant les décisions prises lors du dernier Conseil. L'appel à candidature s'est fait par voie d'affiche entre le 1er et le 28 Novembre dernier. Une seule candidature a été enregistrée en Mairie, celle de Justine Raginel. Le Maire donne lecture de sa lettre de motivation et demande aux Conseillers de se prononcer sur cette candidature. A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour embaucher Justine Raginel comme agent recenseur pour le recensement 2020 de la population communale.

2 CADEAU DE FIN D'ANNEE AUX PERSONNES AGEES HABITANT LA COMMUNE :

Comme les années précédentes, le Maire propose d'offrir un cadeau aux personnes les plus âgées de la Commune pour marquer les fêtes de fin d'année. Il précise ensuite, qu'actuellement, onze personnes ont quatre-vingt ans et plus. A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour la distribution de onze « colis de Noel » d'une valeur totale de 500 €. Marie et Marine sont chargées de sélectionner les produits à offrir et de trouver un fournisseur local.

3 NOUVELLES COUPES DE BOIS :

Dans le cadre de la convention signée entre l'ONF et la Commune, l'agent local ONF (M. Vanhulle) a délimité et marqué de nouvelles coupes de bois : 4 au Pertuis de Léoux et 7 sur la montagne de Buègue. Ces nouveaux lots peuvent donc être proposés aux personnes intéressées de la Commune toujours au prix de 50 € pièce. Des conseillers demandent au Maire de bien vérifier les accès avec l'agent ONF. Un appel aux personnes intéressées se fera ensuite par voie d'affiche et les lots seront attribués par tirage au sort. Il est à noter que le travail sur site ne pourra se faire que de début Septembre à fin Février. Marine se pose des questions sur la

pertinence de ces coupes vu les évolutions climatiques en cours qui vont ralentir la pousse des arbres. Le Maire posera la question à M. Vanhulle.

4 CHANGEMENT DE COMPAGNIE D'ASSURANCE :

Suite à une visite en Mairie en cours d'année de Mr Faure de « Groupama Collectivités » et de la proposition financière qu'il a ensuite faite, Marie Body s'est plongé dans le dossier « assurances » pour comparer le devis Groupama et le contrat en cours que la Commune a contracté en 2015 avec la MAIF. Après examen de ces documents, il s'avère que la proposition de Groupama est à quelques euros près du même montant que le contrat actuel MAIF, mais elle prévoit en plus une garantie spécifique pour l'utilisation des véhicules personnels des élus ou des salariés pour des missions liées à la Mairie. Cette garantie supplémentaire est importante pour l'employé communal qui utilise souvent son matériel et ses véhicules personnels. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour résilier le contrat MAIF au 31/12/2019 et signer le contrat Groupama à compter du 1^{er} Janvier 2020. Daniel émet néanmoins des réserves quant au bien-fondé de cette nouvelle garantie.

5 DESIGNATION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI) :

La Commune, en tant qu'employeur, a l'obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail conformément au décret n°85-605 article 5. Cette personne aura pour mission de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la prévention des risques professionnels. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme propose une convention pour répondre à cette obligation. Un agent dument habilité visitera la Commune chaque année. Le tarif forfaitaire pour cette mission est de 294 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

6 SOLIDARITE AVEC LA VILLE DU TEIL SUITE AU SEISME DU 11 NOVEMBRE DERNIER :

Le Maire lit une lettre émise par Olivier PERELLI, Maire du Teil, appelant à la solidarité des Communes et des Intercommunalités pour l'aider à reconstruire sa ville : 895 habitations touchées, 4 écoles, 2 églises, le centre socioculturel et une partie de l'Hôtel de Ville. L'association des Maires de la Drôme a relayé cet appel et a ouvert un compte spécifique pour recueillir les dons. Le Maire propose de verser 400 €, somme qui correspond au reliquat du compte 6574 «subventions aux associations». Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

7 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'AUTOMATISATION DE LA CLOCHE DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DES CHAMPS :

Le Maire demande aux Conseillers de délibérer favorablement pour pouvoir déposer auprès des services du Département un dossier de demande de subvention pour l'automatisation de la cloche de la Chapelle Notre Dame des Champs à Léoux. Le montant total de l'opération est de 3531.00 € HT et est composée de deux devis : un premier émis par la société Paccard, campaniste, d'un montant de 2631 € Ht et le second pour différents travaux d'entretien de la Chapelle transmis par Fabrice Arnaud pour un montant de 900 € HT. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

8 RECONSTRUCTION DU FOUR :

Le socle ayant été érigé par Denis Clément, il devenait nécessaire de sortir les pièces de l'ancien four de la remise ou elles étaient stockées en vue de la reconstruction et l'opération a été faite le lundi 25 Novembre dernier. Après un examen minutieux des pièces récupérées, il s'est avéré

que certaines étaient en mauvais état (pierres de sole, pierre d'entrée et porte) et que, par conséquent, elles ne pouvaient pas être remises en place obligeant à acheter des éléments neufs, l'ensemble étant chiffré à environ 1200 € HT. Ajouter à cela le coût des matériaux (liant réfractaire, isolants) nécessaire à la reconstruction, la question de la remise en service de cet ancien four s'est à nouveau posée. Aussi Emile et Jacques proposent-ils une solution alternative : mettre en place un four neuf. Un devis a donc été demandé à l'entreprise Fayol spécialisée dans la fabrication de four à pain depuis 1840 et basée à Tain (26). Celle-ci a proposé un four en kit complet de qualité professionnelle appelé « Panyol Pro 120 » pour un montant de 4420.50 € HT livré déchargé. Le Maire rappelle aux Conseillers qu'il leur a transmis la documentation complète de ce produit dont les qualités essentielles sont : une qualité professionnelle garantissant le bon fonctionnement et un temps de chauffe rapide permettant une utilisation plus simple, donc plus fréquente. Après discussion, le Maire demande un vote pour l'achat de ce four. Le résultat est : sept voix pour, une contre et trois abstentions. La commande sera donc faite au plus tôt.

9 QUESTIONS DIVERSES :

Voirie : Marie Body signale qu'à Léoux, il y a de grosses ornières sur le Chemin de la Combe et qu'il serait nécessaire d'y remédier rapidement. Emile précise que, au droit de ces désordres, la route se dégrade à cause d'un ruissellement d'eau arrivant de la source de la maison « Engel Harte » (successeurs Martin Söder) et qu'il faut demander au propriétaire de remettre ces eaux dans le lit habituel. Des travaux de déboisement et de curage sont nécessaires. Le Maire va entrer en contact avec ces personnes afin de leur rappeler leurs obligations en matière d'entretien de leur propriété.

La séance est levée à 20 heures